

Déclaration préalable du Sgen-CFDT

Madame la Directrice Académique, Monsieur le Secrétaire Général,

Mesdames et messieurs les Représentants

Nous souhaitons tout d'abord remercier les services de la Division du 2nd degré pour leur investissement et la qualité de leur travail.

Nous voudrions toutefois souligner que les documents de travail nous sont parvenus six jours avant la date du comité alors que l'article 49 du décret du 15 février 2011 en prévoit huit. Ce n'est pas de nature à faciliter notre mission de représentant du personnel.

Cette année, en outre, les délais ont été particulièrement serrés : la note générale et technique de préparation de rentrée est parvenue dans les établissements le 12 janvier avec une remontée attendue des grilles horaires pour le 18 janvier au plus tard. Comment dans de tels délais associer les personnels aux choix pédagogiques et humains qu'implique la ventilation des moyens ? Ou cela doit-il faire penser que les chefs d'établissement n'ont pas besoin de leurs équipes pour faire une DGH ou a minima leur demander d'examiner celle qu'ils proposent ?

Enfin, pour la troisième année consécutive, nous constatons que la dotation en collège n'est pas conforme à ce qu'a prévu le législateur lors de la Réforme de 2016. En effet, les IMP continuent d'empiéter sur les horaires dévolus aux élèves. Si nous prenons l'exemple d'un établissement avec 12 divisions, la dotation devrait être, hors IMP, de 359 heures c'est-à-dire 12 X 29 heures par classe plus 11 heures de décharge (9h d'UNSS et 2h de laboratoire). En apparence la dotation de 360 heures est conforme. En réalité, elle ne l'est pas puisqu'en enlevant les 4 IMP elle n'est que de 356 heures. Donc, soit on considère qu'il manque trois heures pour avoir les heures de marge pour la co-animation, les groupes à effectifs réduits et les enseignements de complément soit on convertit 2 des 4 IMP attribuées aux enseignants.

Le décret d'août 2014 a institué la reconnaissance des missions des enseignants en dehors du face à face avec les élèves mais la dotation en IMP semble être prise pour une simple variable d'ajustement de notre système. Pourtant, quand notre ministère, à grand renfort de communication, décide de mettre en place le dispositif « Devoir fait », les IMP apparaissent comme s'il en pleuvait ! Les dotations actuelles ne font pas état du financement du dispositif pour

Antenne des Côtes d'Armor

l'an prochain : encore une mesure mise en place dans la précipitation et vouée à disparaître tout aussi rapidement ?

Pour finir sur les principes de ventilation, en ce qui concerne les lettres classiques, nous demandons la parution d'une note de service aux chefs d'établissement pour rappeler les bons horaires parus dans le BO du 22 juin 2017 et indiquer le nouveau cadrage issu du BO du 25 janvier 2018 qui rend caduque l'expérimentation rennaise puisque la modulation horaire est désormais autorisée.

Plus globalement sur la dotation et les effectifs prévus en collège, la perte prévue de 33 élèves hors SEGPA se solde par la perte de 4 ETP en heures postes avec une augmentation en heures supplémentaires d'environ 1 poste et demi. Nous amorçons la décrue démographique en 6^{ème}, hormis le long de la RN12..... Nous saluons cependant le renforcement des UP2A avec 63 heures postes budgétées contre 54 l'an passé. Ce renforcement est plus que nécessaire, il reste à savoir s'il suffira tout comme les 29 HSA prévues pour le Français Langue Seconde.

En LGT, vos services prévoient une augmentation démographique en post-bac de 49 élèves et une perte de 88 élèves en pré-bac qui se solde par une diminution de 2 postes et demi. En LP la prévision est de -46 élèves ce qui entraîne la suppression de 11 postes ! Le pourcentage d'heures supplémentaires, lui, augmente de 1 point 13... Or, ces heures supplémentaires sont difficilement absorbables dans les nombreux petites établissements du département où il y a moins d'enseignants entre lesquels les répartir.

Pour finir, évoquons la réforme imminente du bac et du Lycée. Si le Sgen-CFDT considère depuis très longtemps qu'une réforme est nécessaire, il réclame qu'elle se fasse avec les Personnels. Or le calendrier annoncé ne le permet pas avec une mise en place prévue dès la seconde de la rentrée prochaine. Les enseignants sont fatigués des injonctions incessantes qui leur intiment la nécessité d'assimiler de profonds changements en un temps record pour parfois devoir les abandonner en partie dans l'année qui suit à la faveur d'un changement de gouvernement. Par ailleurs, la diminution des moyens corrélée à la perte démographique est un mauvais contexte pour mettre en place une telle réforme dont le seul but ne doit pas être de faire des économies pour rééquilibrer les dépenses entre le 1^{er} et le 2nd degré. La limitation du temps de présence des élèves ne doit pas s'accompagner d'une diminution du volume horaire des enseignants. C'est au contraire l'occasion de créer des marges horaires à l'initiative des équipes pour mettre en place l'accompagnement personnalisé, les groupes à effectifs réduits, le suivi de l'orientation. Enfin,

Antenne des Côtes d'Armor

quand l'objectif devrait être de réduire les inégalités sociales, il semble totalement absurde de ne pas inclure dans la réflexion les Lycées Professionnels.

Merci de votre attention.